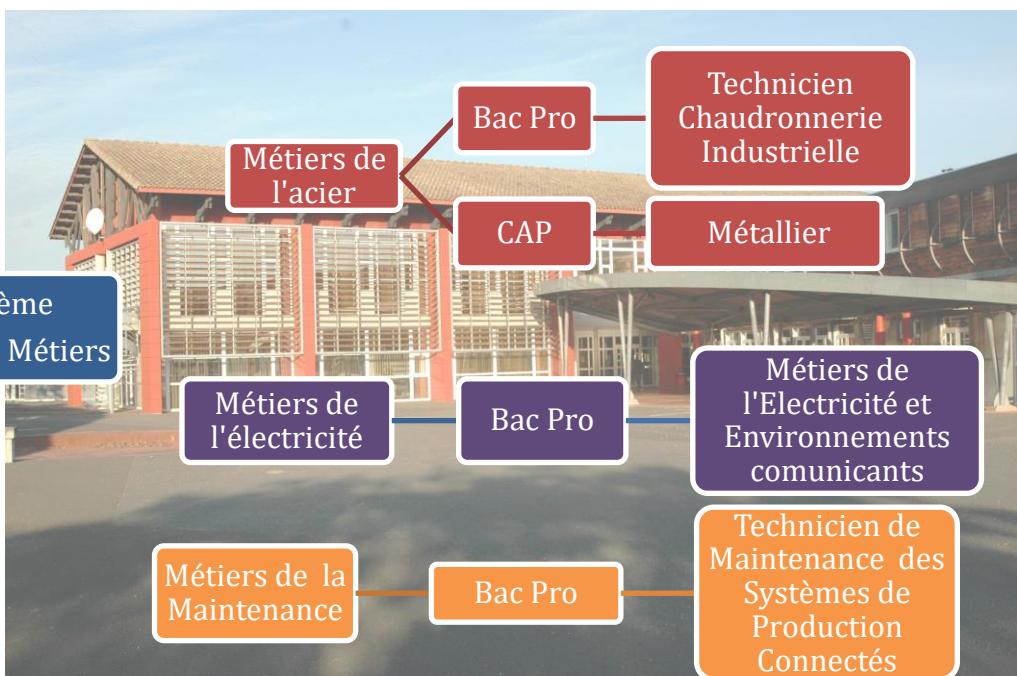
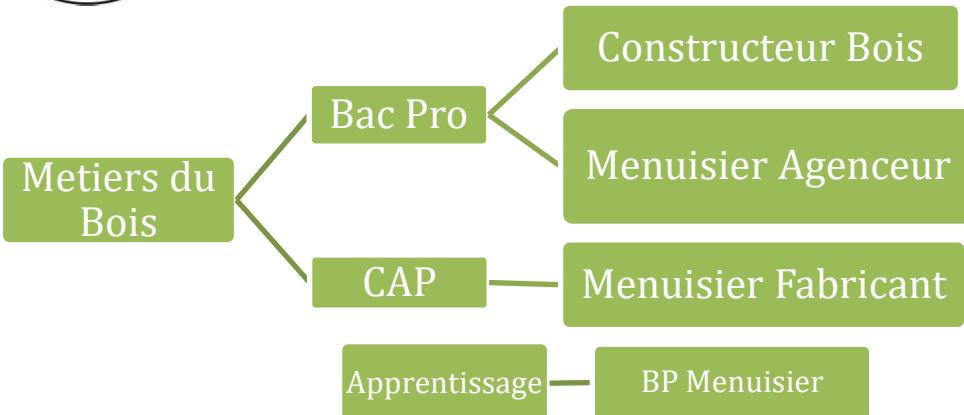




Le Lycée des Métiers Sud-Gironde vous propose 5 filières de formation suivantes :



Journée Portes Ouvertes

le 21 mars 2026 de 9h00 à 12h00

Pour toute information ou si vous désirez effectuer un mini-stage veuillez nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

Langon, le 3 décembre 2025

Affaire suivie par :
Elisabeth FAUQUE
Ce.0330082k@ac-bordeaux.fr

Tél. : 05.57.98.11.60

Mmes et Mrs les Chefs d'établissement

Objet : Mini-stages au lycée des métiers de l'Industrie et de l'Habitat du Sud Gironde de LANGON pour la période **du 05/01/2026 au 30/04/2026.**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous mettons en place des mini stages **d'une demi-journée** à destination des élèves de 3^{ème} ou des élèves de Seconde en demande de réorientation. Cette année, encore, nous renouvelons l'opération et vous proposons les documents suivants :

1 - Une fiche d'inscription, pour les accueillir en :

- CAP Métallier,
- CAP Menuisier Fabricant,
- Bac pro MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés),
- Bac pro MSPC (Maintenance des Systèmes de Production Connectés) ex MEI,**
- Bac pro TCI (Technicien Chaudronnerie Industrielle),
- Bac pro TCB (Technicien Constructeur Bois),
- Bac pro TMA (Technicien Menuisier Agenceur).

2 - Une convention de mini-stage signée par le représentant légal, l'élève, le Principal et le Proviseur du lycée des Métiers.

3 - Une fiche d'appréciation à renseigner par l'élève puis le professeur d'atelier lors du mini stage.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information auprès des élèves et **des professeurs principaux** et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaires.

Cordialement,

Le Proviseur,

David VANDERPLANCKE

**Les Portes Ouvertes de l'établissement auront lieu
le samedi 21 mars 2026 de 9h à 12h**

FICHE D'INSCRIPTION A UN MINI STAGE

Nom : Prénom : Classe :

Établissement d'origine :

Tél :

ULIS : Oui Non

Présence AESH collège : Oui Non

MDPH : Oui Non

Régime établissement : Externe ½ p

L'élève prendra-il son repas au lycée ? Oui Non

Pour les élèves externes souhaitant prendre le repas au lycée, se munir de **4.20 €**.

- ✓ Venir en mini-stage avec sa convention signée par les parents, l'élève et le Principal du collège.

PERIODES D'ACCUEIL 2026 du 05/01/2026 au 30/04/2026

FORMATION	JOUR	HORAIRE
CAP		
<input type="checkbox"/> Métallier Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis jusqu'au 06/03 Tous les mardis (sauf du 19/01 au 06/02) Tous les mercredis jusqu'au 06/03 Tous les jeudis jusqu'au 06/03 Tous les jeudis (sauf du 19/01 au 06/02) Tous les vendredis (sauf du 19/01 au 06/02)	09h00-12h00 14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 09h00-12h00 14h00-17h00
<input type="checkbox"/> Menuisier Fabricant Date choisie : <input type="text"/>	Tous les lundis jusqu'au 06/03 Tous les mardis jusqu'au 06/03 Tous les mercredis (sauf du 19/01 au 06/02) Tous les vendredis (sauf du 19/01 au 06/02)	14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 14h00-17h00
BACPRO		
<input type="checkbox"/> MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les lundis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les mardis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les jeudis jusqu'au 03/04 Tous les vendredis jusqu'au 03/04	14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 09h00-12h00
<input type="checkbox"/> T.C.B. (Technicien Constructeur Bois) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les mercredis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les jeudis jusqu'au 03/04 Tous les vendredis jusqu'au 03/04	14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 14h00-17h00
<input type="checkbox"/> T.M.A. (Technicien Menuisier Agenceur) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les mercredis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les jeudis jusqu'au 03/04 Tous les vendredis jusqu'au 03/04	14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 14h00-17h00
<input type="checkbox"/> M.S.P.C. (Maintenance des systèmes de Production Connectés) Ex M.E.I. Date choisie : <input type="text"/>	Tous les lundis jusqu'au 03/04 Tous les mardis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les jeudis jusqu'au 03/04 Tous les jeudis (sauf du 23/02 au 13/03)	14h00-17h00 09h00-12h00 09h00-12h00 14h00-17h00
<input type="checkbox"/> T.C.I. (Technicien Chaudronnerie Industrielle) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis jusqu'au 03/04 Tous les mardis (sauf du 23/02 au 13/03) Tous les jeudis jusqu'au 03/04 Tous les vendredis (sauf du 23/02 au 13/03)	09h00-12h00 14h00-17h00 14h00-17h00 09h00-12h00



33210 LANGON

CONVENTION DE MINI-STAGE

ENTRE : **M.
Principal du Collège**

Dûment habilité par le Conseil d'Administration de l'établissement

D'une part,

ET : **Monsieur David VANDERPLANCKE
Proviseur du Lycée des Métiers Sud Gironde de LANGON**

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Nom, Prénom :

Né le :

Demeurant à

.....

Effectuera une séquence au lycée des Métiers Sud Gironde

Le de h00..... à h00

Formation :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation de l'accueil d'un élève dans un établissement scolaire pour un élève inscrit dans un dispositif en alternance de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ou un élève qui souhaite construire un parcours de formation différent du parcours initialement prévu dans son établissement d'origine. Elle est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal. Un exemplaire est remis aux intéressés après signature.

ARTICLE 2 : Contenu de l'accueil

Le programme de la séquence en lycée professionnel est établi par le Chef d'Etablissement d'accueil, conjointement avec l'équipe pédagogique. L'élève stagiaire doit s'y conformer.

ARTICLE 3 : Statut de l'élève

L'élève reste, pendant la durée de son stage ou de son accueil, élève de son établissement d'origine.

ARTICLE 4 : Devoirs de l'élève

Durant son séjour dans l'établissement d'accueil, l'élève est soumis au règlement intérieur de cet établissement qui lui est remis. En cas de manquement à ce règlement, le chef d'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage ou à l'accueil, après en avoir informé le chef d'établissement d'origine.

ARTICLE 5 : Obligations de l'établissement d'accueil

L'établissement d'accueil prend les dispositions nécessaires pour couvrir la responsabilité civile qui pourrait lui incomber du fait de la présence de l'élève dans ses locaux.

Toute absence ou retard de l'élève est immédiatement signalé au chef d'établissement d'origine, de même que tout manquement au règlement intérieur de l'établissement d'accueil, ou aux consignes particulières données par le chef d'établissement d'origine.

ARTICLE 6 : Déclaration d'accident

La déclaration d'accident doit être faite par lettre recommandée à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par l'établissement d'inscription, avec demande d'accusé de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés.

Aussi, le chef d'établissement d'accueil s'engage à signaler au chef d'établissement d'origine, dans la journée ou, au plus tard dans les 24 heures, tout accident survenant à l'élève stagiaire, tant au cours du stage que pendant les trajets, en précisant les circonstances, la date, le lieu de l'accident ainsi que la nature des lésions, les nom et adresse des témoins éventuels ou des tiers responsables.

En cas d'accident du travail, l'établissement d'accueil établit la déclaration d'accident du travail et en informe immédiatement l'établissement d'origine.

ARTICLE 7 :

Si l'élève mange à la cantine, les frais de demi-pension durant la période de stage seront directement facturés à l'établissement d'origine de l'élève.

Fait à LANGON

Le

Vu et pris connaissance

Le Représentant légal

L'élève

Le Principal du collège

**Le Proviseur du lycée des Métiers
LANGON**

Fiche d'appréciation et de suivi de mini-stage :

A remplir par l'élève : Nom, Prénom :

Spécialité concernée par le mini-stage

Quelles sont les raisons de ce choix ? Soyez précis :

-
-

Quelles sont les informations recherchées ? Soyez précis :

-
-

Observation sur le stagiaire :

(partie à renseigner par le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant)

CRITERES		++	+	0	-
ATTITUDES	Tenue, comportement				
	Relation avec les élèves				
	Capacité à communiquer				
LA SEQUENCE	Intérêt pour les activités proposées				
	Initiative personnelle				
	Participation à la séquence				
LA FORMATION	Connaissance à priori sur le métier				
	Motivation pour la section				
	Curiosité professionnelle				

Observations générales :

.....
.....
.....

Signature établissement

Signature représentant légal